



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du samedi 26 juin 2020

N°2/06/2020

Le 26 juin 2020, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation du 22/06/2020 qui leur a été adressée par M Thierry BRUYERE-ISNARD, Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BRUYERE-ISNARD Thierry, AMBROSINO Éric, ANTONIOTTI Danièle, BERNARD Julien, CHALVET Cathy, DABROWSKY Noémie, DUSAUTOIR Joanne, LAURANT Thierry, MARGOTTON Magalie, RODIER Muriel, RIO Jean-Luc, SERAIDARIAN Nathalie, SOLIGNAC Michelle.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jean BRUNDO a donné pouvoir à Thierry BRUYERE-ISNARD
David DELORME a donné pouvoir à Jean-Luc RIO.

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020
- 3- Autorisation de recruter des emplois saisonniers au pôle administratif et technique
- 4- Autorisation de recruter des agents contractuels pour le remplacement temporaire des personnels communaux (titulaires et contractuels)
- 5- Désignation des représentants de la commune aux divers syndicats et organismes
- 6- Désignation des membres à la commission des impôts indirects
- 7- Détermination du nombre des membres du CCAS
- 8- Désignation des conseillers municipaux siégeant au CCAS
- 9- Vote des taux d'imposition en lien avec la préparation du budget 2020
- 10- Convention d'utilisation du domaine public avec un brocanteur professionnel
- 11- Vote de divers tarifs et réactualisation
- 12- Modification de la liste des conseillers communautaires
- 13- Information concernant les activités festives des mois à venir
- 14- Aide communale pour la reprise économique des commerces locaux

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 13, le conseil municipal peut siéger valablement.

Il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de **la protection juridique des élus**. En effet, il souhaite que les élus soient protégés dans leur fonction. Nous ne sommes pas à l'abri de diffamation dans les journaux, d'insultes sur les réseaux sociaux, d'attaques personnelles. Peu de gens savent que le fait de reprendre sur leur propre page des réseaux sociaux des propos diffamatoires est condamnable. D'autre part, le créateur d'une page sur un réseau social est responsable des propos qui sont postés sur ses pages. Ainsi avoir une protection juridique, nous permettra la réponse adaptée en cas de difficultés dans nos missions d'élus.



1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié en rajoutant le point 15 : Protection juridique des élus.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020. Pas de remarques. Il propose alors son adoption.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

3 - Autorisation de recruter des emplois saisonniers au pôle administratif et technique

Monsieur le Maire propose le recrutement sur des emplois saisonniers au pôle administratif et au service technique. En effet, cette période est une période où une partie du personnel bénéficie de périodes de congé et il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des différents services.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

4 - Autorisation de recruter des agents contractuels pour le remplacement temporaire des personnels communaux (titulaires et contractuels)

Monsieur le Maire demande l'autorisation de recruter des agents contractuels pour suppléer les absences des personnels communaux.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

5 - Désignation des représentants de la commune aux divers syndicats et organismes

Suite à une réunion de travail, Monsieur le Maire précise les divers syndicats et autres organismes dans lesquels les membres du conseil municipal doivent siéger.

ABCEZE	Référent N°1 Le Maire Thierry BRUYERE- ISNARD	Référent N°2 Thierry LAURANT	Référent communal uniquement car la compétence est intercommunale
Association des communes forestières	Magalie MARGOTTON		
SMAM Piscine	Titulaire	Suppléant	Syndicat piscine

	Muriel RODIER	Magalie MARGOTTON	de Lablachère
Conseil d'Ecole	Thierry BRUYERE-ISNARD Maire de la commune	Joanne DUSAUTOIR adjoint chargée des affaires scolaires	
ONF et Natura 2000	Titulaire : Magalie MARGOTTON	Suppléant : Jean Luc RIO	
Parc National des Cévennes	Thierry BRUYERE-ISNARD Maire de la commune	Magalie MARGOTTON – Jean-Luc RIO – Noémie BLANCHARD – Thierry LAURANT – Danièle ANTONIOTTI – David DELORME	
SDE Ardèche	Titulaire Magalie MARGOTTON	Suppléant Éric AMBROSINO	Syndicat départementale d'énergie de l'Ardèche
SDEA	Titulaire Thierry LAURANT	Suppléant Julien BERNARD	Syndicat assurant les maîtrises d'œuvres
Syndicat Numérian	Jean-Luc-RIO 4^{ième} Adjoint		Anciennement inforoutes de l'Ardèche. maintenances informatiques
Commission du personnel Le Maire Thierry BRUYERE-ISNARD Président de la commission	1 Thierry LAURANT 1^{er} adjoint 2 Joanne DUSAUTOIR 3^{ième} Adjoint 3 Danièle ANTONIOTTI 3^{ème} Adj. 4 Noémie BLANCHARD	Tous les conseillers seront tenus informés de la tenue de la convocation de cette commission et pourront y assister	A Réunir pour les questions de promotions, évolutions de carrières des personnels. Organisation des services

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

6 - Désignation des membres à la commission des impôts indirects

Cette commission se réunit en fonction des besoins pour déterminer la base d'imposition fiscale des nouvelles constructions sur la commune. Monsieur le Maire propose la composition de cette commission et indique que les habitants de la commune pourront y siéger également.

Commission des impôts indirects Présidence par la Maire ou un adjoint délégué	6 commissaires Titulaires	6 commissaires Suppléants	Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.
	1 Thierry LAURANT 1^{er} adjoint	Julien BERNARD	
	2 Éric AMBROSINO	Danièle ANTONIOTTI	
	3 Magalie MARGOTTON	Jean BRUNDO	
	4 David DELORME	Cathy CHALVET	
	5 Michelle SOLIGNAC	Noémie Dabrowski	
	6 Gérard ROUSSEL	Joanne DUSAUTOIR	

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

7 - Détermination du nombre des membres du CCAS

Monsieur le maire propose que le nombre des membres du CCAS soit de 8 conseillers municipaux, ce qui portera le nombre total de membre du CCAS à 17 avec le maire président de droit.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

8 - Désignation des conseillers municipaux siégeant au CCAS

Après concertation avec les conseillers municipaux les membres du CCAS seraient les suivants :

CCAS	Conseillers municipaux
Présidence par le Maire	1 Joanne DUSAUTOIR
	2 Thierry LAURANT
	3 Danièle ANTIONIOTTI
	4 Nathalie SERAIDARIAN
	5 Muriel RODIER
	6 Michelle SOLIGNAC
	7 David DELORME
	8 Julien BERNARD

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

9 - Vote des taux d'imposition en lien avec la préparation du budget 2020

Il est nécessaire de voter les différents taux d'imposition de la commune afin d'en tenir compte dans l'élaboration du budget 2020. Après débat, il ressort que pour cette année 2020, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition sur la partie communale.

Monsieur le Maire rappelle les taux actuels et demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de ces taux.

Taxe habitation 20.55%

Taxe foncière bâti 19.28%

Taxe foncière non bâti 82.45%

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

M LAURANT 1^{er} adjoint précise que la semaine dernière, il a assisté à une formation proposée par la communauté de communes. L'outil qui a été présenté à cette occasion permettra d'affiner la base fiscale de chaque habitation de la commune et cela dans un souci d'équité. Cela devra en principe dégager une marge budgétaire pour les années à venir sans forcément augmenter les taux d'imposition.

10 - Convention d'utilisation du domaine public avec un brocanteur professionnel

M. Le Maire expose le projet de convention d'occupation du domaine public dans le cadre de la brocante du lundi. Il demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

11 - Vote de divers tarifs et réactualisation

Monsieur Le Maire rappelle différents tarifs concernant l'eau et l'assainissement. Il souhaite ajouter un tarif supplémentaire concernant l'ouverture et la fermeture d'un abonnement de l'eau.

La procédure consiste à la manœuvre de la bouche à clé située sur le domaine public entraînant la fermeture de l'abonnement au particulier avec dépose du compteur et à sa demande.

Le prix fixé est de **160 euros** par opération de fermeture ou d'ouverture

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

Monsieur Le Maire rappelle que suite à l'avis favorable du conseil municipal pour la brocante du lundi par un professionnel, il convient d'en fixer le prix. Après discussion, il est proposé les sommes suivantes :

2 euros le m² par journée

3 euros le m² les jours fériés

Il conviendra de préciser dans la convention la surface utilisée.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

12 - Modification de la liste des conseillers communautaires

Monsieur le maire précise que désormais la liste des conseillers communautaires est fixée comme suit Thierry BRUYERE-ISNARD maire et Cathy CHALVET Conseillère municipale

13 Information concernant les activités festives des mois à venir

Un point est fait sur les festivités communales programmées à ce jour. M Jean Luc RIO précise un certain nombre de point :

- Le festival de contes se déroulera le vendredi 24 juillet et samedi 25 juillet
- Une séance de cinéma en plein air aura lieu le dimanche 26 juillet
- Le tour de France passera à Saint Paul le jeune le jeudi 03 septembre. Nous sommes ville étape et il faut faire appel à tous les bénévoles.
- Le concours de pétanque de la gendarmerie se déroulera le jeudi 17 septembre et vendredi 18 septembre
- Les journées du patrimoine se dérouleront le weekend samedi 19 septembre et dimanche 20 septembre avec pour thématiques les sentiers et les dolmens.

Le COVID 19 perturbe fortement les festivités de l'été. La fête votive ne sera pas possible, seuls les forains dans le cadre d'une activité professionnelle pourront s'installer

Le feu d'artifices, le bal et la buvette du 14 juillet sont annulés. La brocante aura lieu le jour du 14 juillet.

La cérémonie officielle aux monuments aux morts le jour du 14 juillet aura lieu.

14 Aide communale pour la reprise économique des commerces locaux

Après en avoir débattu en réunion de travail et après plusieurs rencontres avec les artisans, commerçants, la commune a décidé de consacrer la somme de 2500 euros pour apporter une aide aux activités les plus touchées par la crise. Un dossier sera élaboré dans lequel, les personnes souhaitant bénéficier de cette aide devront compléter ce dossier. Les critères d'éligibilités seront :

- Durée de la période de fermeture administrative
- Les démarches effectuées pour obtenir des aides
- Les aides obtenues ou en cours d'acquisition
- Les démarches effectuées auprès de la région, communautés de communes ou autres

Monsieur le maire précise qu'au niveau de la communauté de communes, la redevance sur les déchets professionnels sera diminuée sur les 3/12 de l'année 0.5 %. D'autre part la taxe des ordures ménagères a été diminuée de 1%.

Des aides sont mobilisables au niveau de la communauté de communes avec un co-financement par la Région Auvergne-Rhône Alpes

15 Protection juridique des élus

Monsieur le Maire précise que la loi engagement proximité souhaite apporter une meilleure protection juridique des élus. En effet, il convient de permettre aux élus de pouvoir mieux être conseillés et protégés en cas de mise en cause. Que ce soit la diffamation dans les journaux, sur les réseaux sociaux et bien d'autres choses dans le cadre de leur fonction d'élus. Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'assurance à ce sujet.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

Etats d'avancement des projets

- Concernant la rénovation de la salle des fêtes, nous attendons les subventions. Cette opération sera intégrée dans le budget 2020 afin de pouvoir démarrer au plus vite.
- La rénovation de la route départementale dans le village. Nous effectuerons les travaux en 2 temps. La première tranche se déroulera en septembre en partant de l'ancien passage à niveau jusqu'au Crédit Agricole et de la salle des fêtes jusqu'au 5 chemins. La 2^{ème} tranche se déroulera plus tard entre la mairie et la salle des fêtes car il faut élaborer un aménagement concerté de cette espace afin de redynamiser le haut du village.
- Concernant la voie douce vers le Gard, l'étude est en cours et les travaux seront programmés par la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes.
- En septembre, nous lancerons une concertation autour de l'aménagement de la place de la gare et du haut du village.

Prochains conseils municipaux :

-Vendredi 10 juillet 20h. Salle des fêtes

-Vendredi 17 juillet 20h30 Salle des fêtes

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30



Le Maire,

Thierry BRUYERE-ISNARD

Thierry BRUYERE-ISNARD.

Le secrétaire de séance,

Thierry LAURANT

